

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1898

Artikel: L'indignation a ses raisons
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indignation a ses raisons

Alex Dépraz • 28 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16525>

Le livre-tract de Stéphane Hessel n'est pas une apologie du cri primal mais un appel à l'action concrète

Tout le monde en parle. Faut-il ou non s'indigner avec Stéphane Hessel? La lecture du petit opuscule ⁷ est très – trop? – rapide mais s'avère une utile piqûre de rappel.

Aujourd'hui, l'auteur s'indigne du sort des Palestiniens dans le conflit qui les oppose à Israël: ce sont les lignes du livre – pas forcément les plus judicieuses – qui ont fait couler le plus d'encre. Mais, Hessel rappelle surtout son indignation originelle à l'égard du national-socialisme qui l'a conduit à participer activement à l'élaboration de la Déclaration

universelle des droits de l'homme ⁸ à la fin du deuxième conflit mondial, au sein d'une commission présidée par Eleanor Roosevelt.

Universelle et non internationale, comme le rappelle le livre, car antidote au fascisme aussi bien pour les vainqueurs, le tiers monde et les neutres. «*Plus jamais ça*»: tel était l'objectif des rédacteurs qui ont saisi l'opportunité que représentait la fin du conflit. Pour «*s'émanciper des menaces que le totalitarisme fait peser sur l'humanité*», il fallait une déclaration universelle, c'est-à-dire qui place les droits de l'homme au dessus de la souveraineté des Etats. L'un des auteurs de la déclaration universelle – René Cassin –

contribuera plus tard à la création de la Cour européenne des droits de l'homme, institution qui permet à la plupart des citoyens européens de se plaindre d'une violation de leurs droits par leur Etat devant une autorité indépendante.

Dans un pays où les juges de Strasbourg sont parfois considérés comme des juges étrangers, où la dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme est une hypothèse politique envisagée par certains et où les activités remarquables d'Andreas Gross ou de Dick Marty au sein du Conseil de l'Europe sont régulièrement raillées, l'indignation de Stéphane Hessel n'est pas de trop!

Assurance-maladie: l'insoutenable statu quo

André Gavillet • 25 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16504>

La critique de Pierre-Yves Maillard est un appel à la confrontation réformiste

Lorsque fut adopté le financement de l'assurance-maladie par primes individuelles, prélevées obligatoirement, *Domaine Public* dénonça ce qu'il appelait un «*impôt sur la pauvreté*». Le calcul est simple: plus le revenu est modeste, plus le prélèvement est, en pourcentage, lourd et constitue un impôt progressif, à rebours.

L'inéquité est si flagrante qu'on se demande comment elle a pu trouver une majorité politique. C'est que l'objectif prioritaire fut, à l'époque, l'assurance obligatoire, sans réserve permettant aux caisses d'éviter les mauvais risques, sans collective proposée à des corporations jeunes et professionnellement en bonne santé. Obligatoire, l'assurance semblait réaliser sa vocation mutualiste: tous les bien-portants payant pour tous ceux qui ont besoin de soins. De surcroît, la solidarité sociale

devait s'exprimer par des subventions personnelles, pour autant que les cantons utilisent pleinement les enveloppes mises à disposition par la Confédération. Plusieurs refusèrent d'en faire un plein usage. L'idéologie dominante faisait croire que la concurrence freinerait les coûts en croissance constante.

Aujourd'hui le recul est suffisant, les critiques assez vives pour établir un premier bilan. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat vaudois, responsable du